



*Promouvoir les coopérations franco-ukrainiennes entre  
collectivités territoriales*

## **APPEL A MANIFESTATION D'INTERET** et termes de référence

### **France-Ukraine-Europe : Les collectivités s'unissent**

#### **Contexte :**

Lorsque la guerre a éclaté en Ukraine, de nombreuses collectivités territoriales ont contribué à l'effort de solidarité à travers des dons financiers, par la fourniture de produits et de matériels ou encore en organisant l'accueil de personnes déplacées.

Avant le début du conflit, les coopérations entre collectivités françaises et ukrainiennes étaient peu nombreuses. Depuis lors un certain nombre de collectivités territoriales de France et d'Ukraine renoué les liens. D'autres ont établi de premiers contacts et souhaitent les maintenir dans la perspective de partenariats durables. Le contexte de crise (sécurité, conditions de voyage dégradées et déplacements limités, questions financières...) rend l'organisation de ces premiers contacts particulièrement difficiles.

Afin de faciliter le démarrage de ces partenariats ou de les consolider, un dispositif d'appui est proposé avec le soutien de la Direction des Collectivités Territoriales et de la Société Civile (DCTCIV) du MEAE, dans le cadre d'un projet « clés en main ». Ce projet a été conçu par l'AFCCRE à l'attention des collectivités territoriales françaises et de leurs partenaires ukrainiennes. Il repose sur un partenariat étroit établi de longue date entre l'AFCCRE et l'Association des Villes Ukrainiennes (AUC).

Cette initiative consiste à faciliter l'accueil d'élus et de représentants locaux ukrainiens par des collectivités territoriales françaises à travers une aide financière à l'organisation de visites d'études de courte durée. Il s'agit de rencontres préparatoires à la mise en œuvre de projets de coopérations ou de partenariats à court ou moyen terme. Ces rencontres auront lieu en France à l'invitation de collectivités françaises (ou leurs groupements).

**Objectifs :**

- Valoriser l'expertise des collectivités territoriales et de leurs partenaires dans le cadre de la coopération décentralisée pour le soutien et l'accompagnement des collectivités d'Ukraine dans le domaine du développement et de l'administration locale ainsi que la gestion des services publics locaux, pour les aider, d'une part à faire face à la crise, d'autre part dans la perspective d'adhésion à l'Union européenne.
- Mieux connaître les réalités des collectivités territoriales ukrainiennes
- Donner aux élus et représentants locaux Ukrainiens un aperçu de l'organisation et de la gestion d'une collectivité territoriale en France
- Echanger sur l'impact de la guerre en Ukraine,
- Connaître les besoins, identifier les thèmes sur lesquels les deux collectivités sont appelées à échanger, définir les pistes de coopération.

**Nature des initiatives soutenues :**

- Visites d'études de représentants locaux Ukrainiens en France
- Durée : Minimum 2 jours pleins sur place
- Nombre de personnes prises en charge : maximum 3 personnes en provenance d'Ukraine

**Dépenses prises en charge :**

- Déplacements des participants ukrainiens
- Hébergement et subsistance
- Dépenses d'organisation engagées par la collectivité hôte
- Interprète(s) professionnel durant le séjour

**Date des visites :**

- De préférence entre le 1<sup>er</sup> juin et le 30 septembre 2024 (ajustable en fonction des impératifs)

**Contribution des collectivités territoriales françaises :**

- Préparation des échanges, définition des thématiques avec le partenaire
- Elaboration du programme du séjour,
- Organisation et accompagnement des visites sur places

**Thèmes pris en compte :**

- Découverte de l'organisation et du fonctionnement des collectivités locales
- Organisation et gestion des services publics locaux
- Impact des politiques européennes sur le plan local
- Echange sur la situation en Ukraine et ses conséquences pour les collectivités territoriales
- Perspectives d'avenir pour le partenariat

**Sujets susceptibles d'être étudiés** au choix des deux collectivités partenaires :

- Services publics de base (eau, assainissement, propreté, voirie...)
- Finances locales
- Urbanisme et rénovation urbaine
- Adaptation aux changements climatiques et transition énergétique
- Démocratie locale, participation citoyenne
- Egalité entre les femmes et les hommes au niveau local
- Enfance, éducation, accueil périscolaire
- Sports et gestion des infrastructures sportives
- Culture, animation et art de vivre
- Tourisme
- Action sociale
- Sécurité, ordre public
- Identification de thèmes de coopération
- Et toute autre question liée à l'action locale

**Modalités :**

- Un appel à candidature est diffusé au premier trimestre 2024
- Les collectivités intéressées sont invitées à se manifester au plus tard le **15 avril 2024** pour retirer le dossier de demande de subvention
- Une notification/convention de subvention sera établie entre la collectivité française et l'AFCCRE au plus tard le 30 mai 2024.
- La subvention pour les dépenses d'accueil, d'organisation et d'interprétariat est versée à la collectivité hôte à l'issue de la visite d'étude sur la base d'un rapport adressé au plus tard deux mois après l'action.
- La contribution aux dépenses de déplacement des participants ukrainiens est versée directement par l'AFCCRE à l'agence organisatrice du voyage en Ukraine.

**Rôle de l'AFCCRE :**

- Instruction des dossiers et règlement de la subvention,
- Accompagnement et conseils en fonction des besoins

**Eligibilité :**

- Les bénéficiaires sont les collectivités territoriales françaises ou leurs groupements
- La collectivité Ukrainienne partenaire est de préférence déjà identifiée
- Les actions en Ukraine sont exclues au regard des recommandations du MEAE

## Montant de la subvention :

| Nature des dépenses   | Montant forfaitaire maximum |                      |                   |
|---|-----------------------------|----------------------|-------------------|
|   |                             | Participants Ukraine | Collectivité hôte |
| <b>Voyage/déplacement participants Ukrainiens</b>                     |                             | 3 600,00 €           |                   |
| <b>Hébergement et subsistance des participants Ukrainiens</b>         |                             |                      | 3 000,00 €        |
| <b>Honoraire interprète(s) professionnel(s)</b>                       |                             |                      | 2 700,00 €        |
| <b>Forfait hébergement/subsistance interprète(s)</b>                  |                             |                      | 850,00 €          |
| <b>Autres frais liés à l'accueil et à l'organisation de la visite</b> |                             |                      | 1 000,00 €        |
| <b>Total</b>  | 11 150,00 €                 | 3 600,00 €           | <b>7 550,00 €</b> |

## Précisions :

- Le montant forfaitaire de la subvention est calculé sur une base standard de 3 participants ukrainiens pour 4 nuitées maximum. Le montant reste le même si le nombre d'invités est supérieur ou si la visite dure plus longtemps
- S'agissant d'un cofinancement, la contribution minimum de la collectivité d'accueil s'élève à 1 000,00 €.
- L'affectation des dépenses de la collectivité hôte peut être modulée en fonction des besoins.

## Suites à donner :

- Les collectivités territoriales intéressées sont invitées à se manifester auprès de l'AFCCRE dès que possible en indiquant par écrit si elles envisagent d'organiser l'accueil de représentants de leur collectivité partenaire.

## Contact à l'AFCCRE :

- Félix Hénou [felix.henou@afccre.org](mailto:felix.henou@afccre.org)
- Philippe Tarrisson [philippe.tarrisson@afccre.org](mailto:philippe.tarrisson@afccre.org)